

COMMUNIQUE

Depuis le jeudi 27 janvier 2022, des greffiers observent un arrêt concerté de travail en vertu du préavis de grève déposé par l'Union Nationale des Greffiers de Côte d'Ivoire (UNAG-CI).

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme voudrait toutefois rassurer les populations et les usagers du service public de la Justice que cette action n'a pas entraîné la fermeture des juridictions, comme certaines personnes voudraient le laisser croire.

En effet, les dispositions légales, notamment la loi n°2018-974 du 27 décembre 2018 portant statut des commissaires de Justice, permettent d'assurer la continuité du service public de la Justice et le fonctionnement normal des juridictions.

Les juridictions restent en conséquence ouvertes sur l'ensemble du territoire, tiennent régulièrement les audiences prévues et continuent de délivrer les actes relevant de leurs attributions.

P/le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et des Droits de l'Homme
Le Directeur de Cabinet Adjoint

NDUBUISI MAHO Florentine